

Règlement d'Intervention

AMI conciergerie solidaire quartier d'Angoulême l'Houmeau

L'AMI conciergerie solidaire du quartier d'Angoulême l'Houmeau a pour objectif de permettre le repérage, l'accompagnement l'instruction et l'émergence d'un service de conciergerie solidaire, sur le quartier d'Angoulême l'houmeau.

Un service de conciergerie solidaire déjà existant pourra également faire l'objet d'un soutien des partenaires de l'AMI s'il s'engage sur une nouvelle organisation et/ou une nouvelle offre de services au sein du quartier de l'Houmeau, dans une perspective réaliste d'équilibre économique.

Voir périmètre du quartier en annexe 1

Mode de fonctionnement souhaité

Pour participer à la dynamisation de la vie locale, le projet de conciergerie du quartier de l'Houmeau à Angoulême devra tisser des liens et partenariats avec l'ensemble des acteurs territoriaux : commerces, associations locales, entreprises, services publics, écoles...

Il s'agira de proposer une pluralité de services à destination des entreprises, associations et citoyens résidant dans le quartier de l'Houmeau. Le porteur de projet pourra également proposer le développement de son service à destination d'autres zones d'activité ou quartiers.

Le porteur de projet devra présenter l'offre de services proposés, les partenariats envisagés avec les Structures d'Insertion par l'Activité Economique, structures de l'ESS locaux, TPE PME de production ou de services implantées localement.

La conciergerie devra assurer les activités postales courrier colis dans le cadre d'un La Poste Relais ESS ou d'un Relais Services + mis en place dans le cadre d'une convention spécifique signée avec La Poste.

Les activités prises en charge seront celles prévues dans les conventions voir conventions en annexes 2 et 3

L'amplitude horaire dans le cadre d'un Relais Services + devra être la plus large possible.

D'autres champs d'actions sont possibles et pourront être proposés par le porteur de projet

- Accès au logement
- Agriculture de proximité (ex maraichers...)
- Consommation responsable et solidaire, circuits courts
- Déchet, recyclerie, réemploi
- Gestion, protection de l'environnement (éco construction, éco matériaux, énergies renouvelables)
- Déplacements alternatifs, doux

- Médiation culturelle, tourisme solidaire
- Activités de proximité
- Relais de change monnaie locale
- Autre ...

Le projet pourra proposer d'autres activités en lien avec les acteurs du quartier exemple espaces culturels, espaces de médiation numérique, espaces économiques, les services associés à la gare, commerces de proximité, maisons de services publics...

5 critères-clé

Ces 5 critères doivent être au minimum associés dans le projet présenté pour être potentiellement retenu :

- **Ouverture** à tous types de professionnels : tous statuts et tous secteurs d'activité
- **Flexibilité et accessibilité** de l'offre et des locaux
- **Accès numérique**
- **Accueil humain**
- **Implication concrète des partenaires** dans la conception et l'animation de la vie quotidienne du quartier

Porteur du projet

L'accompagnement à l'émergence d'un service de conciergerie solidaire pourra être accordé aux structures existantes ou en création :

- Associations
- Structures de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)
- Entreprises et leurs regroupements bénéficiant ou sollicitant un agrément ESUS Entreprises Solidaires d'Utilités Sociales

Critères d'éligibilité

Le projet de conciergerie solidaire devra respecter les critères suivants :

- ✓ Être localisé dans le quartier de l'Houmeau à Angoulême.
- ✓ S'engager sur l'ouverture effective ou la réalisation du projet de développement de conciergerie au dernier trimestre 2019 début 2020 au plus tard,
- ✓ Être ouvert aux professionnels, et au grand public,

- ✓ Proposer les services sur une amplitude horaire adaptée aux clients des services proposés
- ✓ Présenter une étude d'opportunité et de faisabilité, démontrant le besoin d'une réponse aux attentes d'acteurs locaux identifiés et particulièrement pour les nouveaux services en projet sur le quartier. (Cf annexe 4 présentation du projet)
- ✓ Témoigner d'une perspective d'équilibre économique crédible à moyen terme (de 2 à 4 ans)
- ✓ Inscrire le projet dans une démarche écologiquement soutenable
- ✓ Intégrer les ressources économiques existantes et travailler avec les acteurs locaux

Présentation attendue

- Étude préalable : identification et mobilisation des utilisateurs potentiels, d'une localisation pertinente et des services proposés
- Ingénierie d'un projet : mode de gestion et d'animation, équipements, services et politique tarifaire, partenariats avec des services locaux, modèle économique
- Programme d'aménagement spécifique
- Communication, marketing
- Lancement et animation du lieu

Contenu du dossier de candidature

Le porteur de projet qui souhaite candidater au présent AMI renseignera un dossier de candidature téléchargeable sur les sites de :

- GrandAngoulême, <https://grandangouleme.fr> et <https://angouleme-developpement.com>
- la ville d'Angoulême, <https://www.angouleme.fr/>
- la CRESS <https://cressnouvelleaquitaine.org>

Processus d'accompagnement et d'instruction

Une même personne morale ne peut être porteuse de plus d'un projet candidat à l'AMI. Le maître d'ouvrage devra être à jour des obligations fiscales et sociales et dans une situation financière saine.

La sélection des dossiers se fera en plusieurs étapes :

1ère étape : Echanges préalables au dépôt de candidature (voir calendrier ci-après)

Le porteur de projet échangera avec l'équipe de l'AMI afin de faire connaître son projet, d'identifier les axes d'amélioration potentielle pour finaliser son dossier de candidature. Les projets seront instruits en toute confidentialité.

2^{ème} étape dépôt du dossier par voie électronique (voir calendrier ci-après)

3^{ème} étape : sélection en jury

Les dossiers instruits seront soumis à un jury partenarial.

Composition :

Un représentant de Grand Angoulême

Un représentant de la ville d'Angoulême

Un représentant de La Poste

Un représentant de la Région Nouvelle Aquitaine

Un représentant de la CRESS Nouvelle Aquitaine

Un ou plusieurs experts à désigner en fonction de la nature des projets.

A l'issue du jury le porteur de projet retenu, recevra une notification.

4^{ème} étape : signature de la convention avec La Poste

5^{ème} étape : Suivi du projet dans le cadre de la convention avec La Poste

Calendrier

Ouverture de l'AMI : 14 mai 2018

Prise de contact pour rendez-vous pour échanges préalables au plus tard le lundi 3 septembre c.bordier@grandangouleme.fr

Echanges préalables : le 10 septembre 2018

Date limite de dépôt de dossier : le 5 octobre 2018

Date du jury : entre le 5 et le 9 novembre 2018

Dépôt des dossiers

Par voie électronique uniquement auprès de Christophe BORDIER
c.bordier@grandangouleme.fr

Et si besoin simultanément par courrier auprès de
GrandAngoulême
Christophe BORDIER
25 Boulevard Besson Bey
16023 Angoulême Cedex